



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Ouverture du conseil à 19 h 00

Etaient présents : Amandine BASSI, Céline DEVILLERS, Emmanuel DOLO, David GADEAUD, Damien GUERIN, Aurélie HAEMMERER, Christophe LECLERC, Patrice LEMONNIER, Nathalie LIFFERS, Brigitte ROBIN-LOISEAU, Marie-Noëlle STANISLAS, Philippe TAUUVY, Christiane TEULADE,

Etaient absents représentés : Edith YOUYOUTTE, représentée par David GADEAUD, Richard YOUYOUTTE, représenté par Christophe LECLERC

Secrétaire de séance : Christiane TEULADE

Christiane TEULADE est nommée secrétaire de séance.

Madame la maire procède à l'appel des élus, puis fait passer la feuille d'émargement.

Madame la maire informe que la rédaction du procès-verbal du dernier conseil en date du 14 avril n'a pas été finalisé. Son approbation est donc reportée au prochain conseil.

Avant de commencer les points prévus à l'ordre du jour, Madame la maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre de jour. L'assemblée délibérante est d'accord.

1 - DESIGNATION D'ELUS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission communale, dont Madame la maire est présidente, est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les membres sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste dressée en nombre double par le conseil municipal, soit une liste de 24 noms de contribuables à présenter, dont des conseillers municipaux. Madame la maire rappelle que cette délibération, prévue à l'ordre du jour du Conseil du 12 avril, avait été reportée car aucun administré n'avait été contacté au préalable. Madame la maire informe que tous les administrés présentés ce jour ont été contactés en amont, et ont accepté d'être sur la liste qui sera présentée aux Services fiscaux. Sur cette liste, le Directeur des services fiscaux désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La liste des 24 noms est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat ainsi que des taux, contributions et produits afférents. Anne LOETZ expose le Compte Financier Unique 2025 ainsi que les écritures comptables enregistrées au cours de l'année 2025, dont la balance se constitue comme suit :

RÉSULTATS 2025		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2025	Section de fonctionnement	598 816,92 €	688 604,88 €
	Section d'investissement	74 992,60 €	93 508,91 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement		116 737,61 €
	Section d'investissement	21 406,08 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE 2025		695 215,60 €	898 851,40 €
RESTES À RÉALISER 2025	Section d'investissement	72 656,04 €	13 259,00 €

Madame la maire laisse la présidence à Monsieur David GADEAUD, Premier Adjoint au Maire, et quitte la salle afin que l'assemblée puisse passer au vote.

Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



3 - DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Madame la maire explique aux membres du Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats et rappelle que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Madame la maire propose d'affecter les résultats au 31 décembre 2025, comme suit :

A. EXCEDENT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2025 **206 525,57 €**

B. AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2025

Affectation obligatoire

- A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)
- **Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068** **62 286.81 €**

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)
- **Affectation à l'excédent reporté (lg 002)** **144 238,76 €**

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des présents et représentés

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2025, soit :

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	TAXE D'HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES
39,89 %	48,94 %	12,33 %

Les taux d'imposition pour l'exercice 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 de la commune est présenté par Madame la maire et Anne LOELTZ. Il se décompose ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT : 759 314.76 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT : 759 314.76 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT : 191 018.80 €
RECETTES d'INVESTISSEMENT : 191 018.80 €

Le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



6 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame la Maire explique qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations et propose les montants détaillés ci-dessous :

- L'Esprit festif : participation à la fête des 9 et 10 mai 2026 : 1 500 €
- **12 voix POUR, 3 absentions**, membres de l'association :
Céline DEVILLERS, Brigitte ROBIN-LOISEAU, Christiane TEULADE
- Class'Noisette : association de l'école : 200 €
- **14 voix POUR, 1 absention**, membre de l'association : Amandine BASSI
- Association River Protect : 200 €
- **14 voix POUR, 1 absention**, membre de l'association : David GADEAUD
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Ferté sous Jouarre : 200 €
- **15 voix POUR**
- Association sportive du Collège des Glacis : 150 €
- **15 voix POUR**

7 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU fer 2026 (fonds d'équipement rural) – RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE

Madame la maire expose au conseil municipal le projet de la réfection totale de la toiture de l'école pour un montant estimé, sur la base de devis, à 51 606.71 € H.T, et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du programme FER 2026 (Fonds d'Equipement Rural).

Madame la maire demande au conseil d'émettre un avis sur le projet de réfection totale de la toiture et de lui donner pouvoir afin de solliciter le Département de Seine-et-Marne pour l'obtention d'une subvention destinée à financer partiellement ces travaux.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.



8 - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE ACTION SOCIALE

La constitution du CCAS avait été évoquée dans le cadre des questions diverses du Conseil du 12 avril, afin de trouver des administrés acceptant d'en faire partie. Or, il n'y a plus de CCAS en tant qu'entité indépendante, et donc avec son propre budget, dans la commune de Sainte-Aulde, celui-ci ayant été dissous il y a plusieurs années. En effet, la loi NOTRe du 14 septembre 2015 rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande, peuvent être exercés directement par la commune.

Madame la maire propose la création de la commission municipale Action Sociale. Les candidats suivants se présentent pour faire partie de cette commission : David GADEAUD, Amandine BASSI, Christiane TEULADE, Emmanuel DOLO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la création et la composition de la commission municipale permanente Action Sociale ci-dessous :

Madame la maire rappelle que la commune de Sainte-Aulde fait partie de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Bris, intercommunalité composée de 54 communes, et de 90 000 habitants. Les membres de cette intercommunalité sont les conseillers communautaires qui représentent chacune des 54 communes. Ils se réunissent régulièrement sous la présidence d'un Président et des Vice-Présidents des commissions communautaires.

Madame la maire précise que les conseils communautaires, tout comme les conseils municipaux, sont tenus en séance publique, et que tout élu peut assister à ces séances.

Commission Action Sociale	Amandine BASSI, Emmanuel DOLO, David GADEAUD, Christiane TEULADE
---------------------------	--

Il est rajouté qu'en fonction des affaires discutées dans le cadre de cette commission, les membres peuvent choisir d'inviter les administrés concernés par les discussions.

Discussions diverses

Il était prévu dans l'ordre du jour de ce conseil la nomination d'un représentant titulaire pour siéger à COVALTRI. Le sujet avait été évoqué en questions diverses du conseil en date du 12 avril 2026. Finalement, la CACPB nous a informés que cette nomination n'avait pas besoin d'être soumise à une délibération, et que le nom de la personne souhaitant siéger devait être communiquer pour le 14 avril midi, au plus tard. Philippe TAUVY s'étant manifesté tout de suite le 12 avril, c'est donc son nom que nous avons communiqué à la CACPB pour représenter la commune.

Fin de séance : 21h20

Christiane Teulade, secrétaire de séance


Marie-Noëlle Stanislas, maire